



Amérique centrale et Mexique

Faits nouveaux

En 2004, quelque 1 340 personnes ont cherché asile au Mexique et en Amérique centrale. Elles se fondaient souvent dans des flux mixtes, mêlant immigrants sans papiers en route vers le Nord et demandeurs d'asile. Il a donc été difficile à l'UNHCR de leur garantir l'accès aux procédures d'asile et de trouver des alternatives à la détention administrative. La région constitue un environnement de plus en plus hostile pour les migrants, souvent confrontés à des mesures d'interception, de détention et d'expulsion en masse des individus sans papiers. Néanmoins, certains pays de la région demeurent sensibles aux besoins des réfugiés et des demandeurs d'asile et se montrent disposés à poursuivre leur coopération avec l'UNHCR pour renforcer leurs capacités nationales de gestion de l'asile dans le respect des normes régionales et internationales.

En Amérique latine, c'est le Costa Rica qui continue d'accueillir le plus grand nombre de Colombiens, qui sont plus de 8 000 sur une population totale de 13 500 réfugiés. Bien que le nombre total des nouveaux arrivants en provenance de Colombie ait décliné au cours des deux dernières années, le nombre moyen de réfugiés reconnus comme tels dépasse encore les 1 500 par an. L'afflux continu de réfugiés au Costa Rica a eu un impact sur une

Belize
Costa Rica
El Salvador
Guatemala
Honduras
Mexique
Nicaragua



société où la population immigrée est estimée à environ 10 pour cent de la population totale. Une révision de la loi sur l'immigration devrait être finalisée par l'Assemblée nationale avant la fin 2004. Celle-ci comportera un chapitre consacré à l'asile, qui préservera certaines dispositions légales minimum et améliorera le régime de protection local. L'UNHCR a soumis certaines propositions pour le nouveau projet de loi, portant notamment sur le principe de non-refoulement, la définition du statut de réfugié (y compris celle de Carthagène), les compétences de l'autorité chargée de la procédure d'asile, les pièces d'identité des réfugiés et d'autres droits découlant de la Convention de 1951. Cette loi sur l'immigration devrait améliorer le statut des réfugiés au Costa Rica, ainsi que leurs perspectives d'intégration sur place.

Le Groupe juridique régional de l'UNHCR, implanté au Costa Rica, fournit un soutien technique en vue de renforcer le cadre législatif de la région. Il œuvre à la promotion et à la diffusion de législations sur les réfugiés, favorise la coopération avec les organes du système interaméricain, intègre les normes des droits de l'homme dans la protection des réfugiés et fournit des conseils juridiques aux bureaux de la région. Son site web en espagnol, www.acnur.org, qui contient des informations sur le droit des réfugiés et les pays d'origine, est devenu une ressource largement utilisée.

Objectifs stratégiques

En 2005, l'UNHCR renforcera les capacités de protection des gouvernements et des partenaires locaux de la région par différents moyens. 1) L'Organisation apportera un appui technique et financier aux gouvernements, afin que la détermination du statut des demandeurs d'asile soit effectuée conformément au droit international des réfugiés. 2) Elle renforcera les capacités des autorités nationales en matière de droit des réfugiés, afin qu'elles soient mieux à même d'identifier les demandeurs d'asile au sein des flux migratoires mixtes. 3) Elle dispensera des formations sur les questions liées aux réfugiés au sein de la société civile, afin que celle-ci puisse mieux contribuer à la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile dans un cadre national. 4) Elle renforcera les partenariats avec les principales organisations nationales de défense des droits de l'homme, les sensibilisera au droit international des réfugiés et les incitera à s'engager en sa faveur. 5) Elle sensibilisera l'opinion au sort des réfugiés en vue de combattre les préjugés négatifs dont ils sont victimes et d'encourager le public à soutenir l'action de l'UNHCR. En outre, l'Organisation intensifiera ses efforts pour identifier des solutions durables au sort des réfugiés par le biais d'activités favorisant l'intégration sur place, telles que des programmes de microcrédit et une aide à la recherche d'emploi.

En 2005, le Costa Rica devrait compter quelque 9 500 réfugiés colombiens, parmi lesquels un fort pourcentage de réfugiés de longue date. En raison de la précarité de la situation en Colombie, des faibles perspectives de rapatriement librement consenti et des difficultés d'intégration au Costa Rica, l'UNHCR redoute que la situation de certains s'éternise, avec des perspectives d'avenir limitées. L'Organisation mettra donc l'accent sur le renforcement des capacités des institutions gouvernementales et non gouvernementales à remédier aux difficultés rencontrées par les réfugiés qui tentent de parvenir à l'autosuffisance. L'UNHCR continuera par ailleurs à mettre en œuvre un modeste programme de réinstallation à l'intention des réfugiés dont l'intégration sur place est impossible.

Le Groupe juridique régional de l'UNHCR, en coopération avec le système interaméricain et d'autres intervenants, œuvrera à la diffusion et à la promotion du droit des réfugiés, notamment par le biais de formations, et prodiguerà des conseils techniques afin de renforcer les capacités des gouvernements, des ONG et d'autres secteurs concernés au sein de la société civile.

Opérations

Au **Mexique**, l'UNHCR veillera avant tout à renforcer ses relations avec la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (COMAR) par le biais de formations sur le droit des réfugiés. L'Organisation encouragera la COMAR à participer à des échanges Nord-Sud et Sud-Sud sur les questions liées aux réfugiés, en vue d'accroître son professionnalisme et de renforcer ses liens avec ses homologues dans d'autres pays de la région. Par ailleurs, elle dispensera des formations sur le droit des réfugiés aux autorités chargées des frontières et des migrations, et elle améliorera la coopération avec les principales organisations de défense des droits de l'homme. Enfin, elle renforcera le réseau national de protection, en favorisant notamment les échanges entre les groupes issus de la société civile le long de la frontière méridionale et septentrionale.

L'UNHCR aidera le Gouvernement à finaliser la naturalisation d'environ 2 000 réfugiés guatémaltèques, ainsi que de près de 2 800 réfugiés urbains de diverses nationalités. La majorité des réfugiés urbains sont parvenus à s'intégrer, mais il subsiste un petit groupe de personnes étrangères à la région qui continuent à se heurter à la barrière linguistique

dans la recherche d'un emploi. En 2005, l'UNHCR œuvrera donc pour l'intégration sur place de tous les réfugiés par le biais de programmes de micro-crédit et d'une aide à la recherche d'emploi.

Au **Costa Rica**, l'UNHCR recherchera des solutions durables au sort des réfugiés en favorisant leur intégration, ce qui améliorera leur autosuffisance et réduira leur dépendance vis-à-vis de l'assistance matérielle. L'Organisation s'efforcera d'instaurer des accords opérationnels et de coopérer avec les organisations gouvernementales, les institutions académiques et les ONG. En étroite coordination avec l'OIM, la Section de la réinstallation et des cas particuliers (située au Siège) et certains pays de réinstallation, l'Organisation procédera par ailleurs à la réinstallation des réfugiés qui éprouvent des difficultés à s'intégrer au Costa Rica.

Au **Belize**, au **Guatemala**, en **El Salvador**, au **Honduras** et au **Nicaragua**, on recense 780 réfugiés de diverses nationalités, pour la plupart d'origine urbaine. Le Guatemala, El Salvador et le Nicaragua abritent des réfugiés de longue date originaires d'Amérique centrale.

L'UNHCR s'efforcera d'améliorer les cadres législatifs nationaux et mènera d'intenses activités de suivi et de défense de la cause. Dans cette optique, l'Organisation dispensera des formations sur le droit des réfugiés, elle participera à des comités d'éligibilité et à des groupes de travail chargés de la rédaction des projets de loi et elle fera directement pression sur les responsables gouvernementaux, les organismes





Mexique : des réfugiés reçoivent des titres de propriété foncière. *UNHCR*

internationaux et la société civile. Le but global de ces activités est de veiller à ce que la législation existante dans les différents pays soit appliquée dans le respect des normes internationales. En complément, des activités de défense de la cause seront mises en œuvre par les partenaires de l'UNHCR.

L'UNHCR renforcera également sa coopération avec le Système interaméricain de défense des droits de l'homme, ainsi qu'avec les réseaux de protection nationaux. Son personnel formera les partenaires d'exécution à la mise en œuvre des programmes, à leur suivi et à l'élaboration de comptes rendus.

Budget (dollars E.-U.)

Pays	Programme annuel
Costa Rica	1 598 163
Mexique	1 579 606
Activités régionales ¹	1 142 500
Total	4 320 269

¹Inclut l'assistance juridique pour les nouveaux arrivants au Mexique et en Amérique centrale, la promotion et la consolidation de solutions durables, au niveau régional, en Amérique centrale, à Cuba et au Mexique, la promotion du droit des réfugiés et les bourses pour les étudiants réfugiés.